



CL/173/C.1
10 juillet 2003

CONVOCAATION
173^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR DE L'UNION
INTERPARLEMENTAIRE
Genève, 1^{er} et 3 octobre 2003

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 173^{ème} session au Centre international de Conférences de Genève (CIGC), en Suisse.

Le Conseil directeur tiendra une première séance brève le mercredi 1^{er} octobre à 9 heures, qui sera essentiellement consacrée à l'examen d'éventuelles demandes d'affiliation ou de réaffiliation à l'Union. La deuxième séance aura lieu le vendredi 3 octobre de 9 h.30 à 12 h.30. La troisième et dernière séance du Conseil se tiendra le même jour de 14 h. 30 à 16 heures environ.

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil d'ici le 30 septembre 2003 au plus tard, afin que le Secrétariat puisse mettre à jour la liste des membres du Conseil dans le Répertoire des Membres de l'Union.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

* Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres.

2. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 240^{ème} session (avril 2003), est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adoptera son ordre du jour au début de ses travaux.

2. Approbation du compte rendu de la 172^{ème} session du Conseil

Les membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 172^{ème} session (CL/172/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 173^{ème} session.

3. Questions relatives aux Membres de l'Union

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'Union

b) Situation de certains Membres

Le Conseil se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif.

4. Rapport du Président

a) Sur ses activités depuis la 172^{ème} session du Conseil

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Conseil sera saisi du rapport du Président sur ses activités et oralement informé des activités du Comité exécutif.

5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Union depuis la 172^{ème} session du Conseil

Le Conseil sera saisi du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Union depuis la 172^{ème} session du Conseil.

6. Situation financière de l'Union

Le Conseil sera informé de la situation financière de l'Union.

7. Projet de programme et de budget pour 2004

Le Conseil sera saisi des propositions du Comité exécutif concernant le programme et le budget de l'Union pour l'exercice 2004.

8. Coopération avec le système des Nations Unies

Le Conseil entendra un rapport d'étape sur la coopération entre l'Union et le système des Nations Unies.

9. Préparation de la deuxième Conférence des Présidents des Parlements nationaux

Le Conseil sera informé des dispositions prises pour la constitution d'un comité préparatoire de la Conférence.

10. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP

Le Conseil sera saisi de rapports sur :

a) Le Séminaire à l'intention des parlements de l'Asie du Sud-Ouest sur "Le parlement et le processus budgétaire, notamment dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes"

b) Le panel parlementaire dans le cadre du Symposium de l'OMC

- c) La cinquième Table ronde parlementaire sur "Le rôle des parlementaires dans la promotion du développement durable au niveau national dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification"
- d) La session de Cancún de la Conférence parlementaire sur l'OMC, tenue à l'occasion de la 5^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC

11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés

Le Conseil examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants :

- a) Comité de coordination de la Réunion des femmes parlementaires
- b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
- c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- d) Comité de coordination de la CSCM
- e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

12. Prochaines réunions interparlementaires

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

Le Conseil passera en revue le calendrier de réunions prévu au programme de l'Union et examinera toute proposition d'activité future.

13. Nomination de deux vérificateurs ou vérificatrices des comptes de l'exercice 2003

(Cf. article 41 du Règlement du Conseil directeur)

Le Conseil désignera deux vérificateurs des comptes pour un mandat d'une année.

14. Elections au Comité exécutif

(Cf. Article 23 des Statuts et Règlements, articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)

Il sera procédé à des élections aux fins de pourvoir neuf sièges au Comité exécutif. La répartition des sièges au Comité sera régie en conséquence par les dispositions de l'Article 23.4 des Statuts, tel que modifié à Santiago du Chili. En termes concrets, les sièges seront répartis comme suit entre les groupes géopolitiques : Groupe africain : quatre sièges; Groupe des Douze Plus : quatre sièges; Groupe Asie-Pacifique : trois sièges; Groupe latino-américain : deux sièges; Groupe arabe : un siège; Groupe Eurasie : un siège. Il faudra, par ailleurs, étant donné que le nombre de sièges électifs est passé de 12 à 15, attribuer deux sièges supplémentaires au Groupe africain, et un au Groupe Asie-Pacifique. Les vacances sont détaillées ci-dessous :

- Groupe africain: quatre postes vacants (expiration du mandat de M. Nzouba-Ndama (Gabon)) et deux sièges supplémentaires. Le Conseil sera également appelé à pourvoir le poste devenu vacant à la suite du décès de M. Al-Mansury (Jamahiriya arabe libyenne);
- Groupe des Douze Plus : un poste vacant (expiration du mandat de Mme Fraser (Canada));
- Groupe Asie-Pacifique : trois postes vacants (expiration du mandat de M. Enkhbold (Mongolie) et M. Drilon (Philippines)) et un siège supplémentaire;
- Groupe latino-américain : un poste vacant (expiration du mandat de M. Abdala (Uruguay)).

3. POINTS SUPPLEMENTAIRES

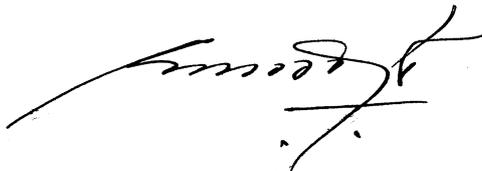
Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'Union et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'Union au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

4. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux membres à l'avance.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Sergio PAEZ VERDUGO
Président
de l'Union interparlementaire



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire